

# *CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC*

**Séance du 12 mai 2014**

## **SOMMAIRE**

1 - Désignation du secrétaire de séance.....	1
2 – Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2014.....	1
3 – SEM XSEA : désignation d'un élu .....	1
4 – Enquête publique CTMA Ria d'Etel : avis du Conseil Municipal.....	2
5 – Subventions 2014.....	2
6 – Lotissement de Penn er Ster : clôture définitive du budget .....	3
7 – Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres.....	3
8 – Aménagement de la rue de la Résistance : avenant au marché de travaux .....	4
9 – Personnel Communal : modification du tableau des effectifs .....	4
10 – Affaires foncières : échange de terrain au hameau de Saint-Nicolas .....	5
11 – Questions diverses.....	5

# CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

## Séance du 12 mai 2014

Le douze mai deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia KERJOUAN, Maire.

### **ASSISTAIENT A CETTE SEANCE :**

MM. F. LE LOUËR. A. LE ROUX. P. EVANNO. V. GARIDO. T. LE STRAT. C. DAVID. L. LE PICARD. M.C. LE PENNE. B. LE GAL. P. KERBELLEC. C. LE GAL. D. LE CLAINCHE. H. PHILIPPE. J.M. GUYONVARCH. N. LE GALLIOT. L. GRAIGNIC. M. CHEVALIER. N. MARETTE. B. TRÉHIN. J. LE LOHER. M. PURENNE. G. LE GALLIOT. M. PENNANEAC'H. M. FLEGEAU.

### **ABSENTS OU EXCUSES :**

MM. RÉZOLIER (P. à F. LE LOUËR). M.C. LE PAILLARD (P. à P. KERJOUAN). C. LE BOURSICO (P. à M. PENNANEAC'H). M. DIONE.

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Julien LE LOHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 14 avril 2014 est approuvé.

### **3 - SEM XSEA : désignation d'un élu**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 26 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la SEM XSEA, elle-même actionnaire à 100 % de deux filiales dans les domaines de l'immobilier d'entreprise d'une part, et de valorisation du domaine de l'agglomération par la production d'énergie renouvelable d'autre part, en souscrivant 1 000 actions à 1 €.

Il convient de désigner le représentant de la Commune à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM ainsi qu'à l'assemblée spéciale des communes.

*A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique qu'une note d'information sur la SEM XSEA parviendra en annexe du compte rendu (Annexe 1).*

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Madame Patricia KERJOUAN, Maire, en qualité de représentant de la Commune à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM XSEA ainsi qu'à l'assemblée spéciale des communes.

#### **4 - Enquête publique CTMA Ria d'Étel : avis du Conseil Municipal**

Monsieur François LE LOUËR expose au Conseil Municipal que par arrêté du 7 mars 2014, Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la ria d'Étel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de déclarer d'intérêt général et d'autoriser au titre de la loi sur l'eau les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la ria d'Étel dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) ria d'Étel.

Cette enquête fait suite à une étude-diagnostic mené par le Syndicat mixte de la ria d'Étel, de 2011 à 2013, sur les 500 km de cours d'eau du bassin versant de la ria d'Étel, qui a abouti à la définition d'un programme de travaux et d'actions sur 5 ans.

L'enquête se déroule du 7 avril au 12 mai 2014, sur les communes concernées par le périmètre du syndicat mixte, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :***

Vu l'arrêté du 7 mars 2014 du Président du Syndicat mixte de la ria d'Étel,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux - Urbanisme - Cadre de vie - Intercommunalité du 28 avril 2014,

- **EMET** un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation, préalable au programme de travaux et d'actions réalisé dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques sur le bassin versant de la ria d'Étel.

#### **5 - Subventions 2014**

***A la question de Madame Monique FLEGEAU, Madame le Maire indique que l'aide aux étudiants ne se fait uniquement que pour l'aide aux séjours d'étudiants à l'étranger en post bac. Il n'y a pas d'aide pour les lycéens. Par contre les élèves du primaire et du collège bénéficient d'une aide pour la participation aux séjours (classe de mer ou de neige) avec une limite de deux fois dans leur scolarité. Madame Monique FLEGEAU pense qu'il faudrait aussi attribuer une aide aux élèves en difficulté.***

***A la demande de Madame Myriam PURENNE, Madame LE ROUX indique que le système d'attribution des subventions sera réformé (en dehors des associations sportives où le barème convient bien). La commission sera donc amenée pour des raisons d'équité à redéfinir certaines subventions.***

***Monsieur Loïc LE PICARD en sa qualité de Président de la Stiren Hand Ball ne participe pas au vote de la subvention de la Stiren Hand Ball, il quitte la séance et la salle du conseil municipal.***

***Monsieur Claude LE GAL en sa qualité de Président du Vélo Club ne participe pas au vote de la subvention du Vélo Club, il quitte la séance et la salle du conseil municipal.***

***Monsieur Jean-Michel GUYONVARCH en sa qualité de Vice-Président de l'AS Kergonan ne participe pas au vote de la subvention de l'AS Kergonan, il quitte la séance et la salle du conseil municipal.***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :***

Sur proposition des Commissions Finances - Economie - Personnel Communal et Sports – Vie Associative du 22 avril 2014,

- **DECIDE** l'attribution des subventions communales ci-annexées au titre de l'année 2014 (Annexe 2).

**6 - Lotissement de Penn er Ster : clôture définitive du budget**

Madame Anne LE ROUX précise le bilan financier du lotissement :

Dépenses	:	490 070.80 €
Recettes	:	447 692,60 €
Soit un déficit pris en charge par le budget général de 42 378,20 €.		

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :***

Entendu l'exposé de Madame Anne LE ROUX,

Considérant que les travaux d'aménagement du lotissement du Penn er Ster sont achevés,

Considérant que tous les lots ont été vendus,

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à la clôture des comptes,

- **DECIDE** la clôture définitive des comptes du budget annexe du lotissement de Penn er Ster,
- **INVITE** Monsieur le Trésorier d'Hennebont à procéder aux écritures comptables correspondantes.

**7 - Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'au-delà du vote des taux des impôts locaux, les collectivités locales participent à la définition de l'assiette de ces impôts. En effet, les commissions communales des impôts directs dressent avec l'administration la liste des locaux de référence permettant de déterminer les biens imposables à la taxe foncière et à la taxe d'habitation, ou encore procèdent à l'évaluation des propriétés bâties.

La commission est composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc de procéder la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la Commune. D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Le conseil municipal doit proposer au Directeur des Finances Publiques du Morbihan une liste de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants en double. Celui-ci désignera ensuite 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs.

*A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que la proposition des membres de la commission a été faite sur la base de la précédente liste, puis une consultation des différents propriétaires de bois et enfin la recherche de nouvelles personnes répondant aux critères de la Direction des Finances Publiques. Il n'y a pas eu d'affichage en mairie.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

- **PROPOSE** au Directeur des Finances Publiques une liste de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, en nombre.

### **8 - Aménagement de la rue de la Résistance : avenant au marché de travaux**

Monsieur Thierry LE STRAT expose que par délibération en date du 23 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de confier les travaux d'aménagement de la rue de la Résistance à l'entreprise EUROVIA.

A l'intersection avec la rue des Sabotiers, la maîtrise d'œuvre propose de réaliser les travaux de gestion des eaux pluviales et de remplacement du revêtement d'une impasse pour un montant de 4 325,20 € HT, portant ainsi le montant du marché à la somme de 337 800,20 € HT.

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant n°2.

*A la question de Madame Monique FLEGEAU, Monsieur Thierry LE STRAT indique que ces travaux n'étaient pas prévus initialement et qu'il est apparu opportun de réaliser cet aménagement en cours de chantier.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

Vu l'avis de la Commission Travaux – Urbanisme – Cadre de Vie – Intercommunalité du 28 avril 2014,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du marché de travaux précité pour un montant de 4 325,20 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

### **9 - Personnel Communal : modification du tableau des effectifs**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la nécessité de modifier le temps de travail d'un agent du restaurant scolaire,

Vu l'inscription d'un agent des services techniques, sur la liste d'aptitude "promotion interne" établie pour le grade d'agent de Maîtrise,

- **DECIDE D'APPROUVER**, la modification du tableau des effectifs du personnel et l'application des régimes indemnitaires correspondants, ainsi qu'il suit :

ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION	
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 6.63/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 7/35 <sup>ème</sup> au 1 <sup>er</sup> mai 2014
1 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'agent de maîtrise	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup> au 1 <sup>er</sup> juin 2014

### **10 - Affaires foncières : échange de terrain au hameau de Saint-Nicolas**

Monsieur François LE LOUËR expose au Conseil Municipal que Madame Josiane PELTIER, propriétaire d'un immeuble au hameau de Saint Nicolas a proposé à la Commune un échange de terrain, à savoir :

- Parcelle cédée par Madame PELTIER au profit de la Commune de LANGUIDIC : section VK n° 42 d'une contenance de 160 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cédée par la Commune de LANGUIDIC au profit de Madame PELTIER : section VK n° 103 d'une contenance de 107 m<sup>2</sup>.

Ces deux parcelles sont classées en zone Ahp au plan local d'urbanisme.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :***

Vu l'avis du service France Domaine 56 n° 2014-101 V0264 du 6 mars 2014,

- **APPROUVE** les conditions de l'échange sans soulte entre la Commune et Madame Josiane PELTIER,
- **PRECISE** que les frais de notaires sont partagés pour moitié entre la Commune et Madame PELTIER,
- **INDIQUE** que la rédaction de l'acte authentique est confiée à l'étude de Maître BOUTET, notaire à LANGUIDIC.

### **11- Questions diverses**

- ▶ Monsieur Philippe EVANNO informe le Conseil Municipal de l'inauguration du parcours de santé le 17 mai à 10h30.
- ▶ Madame le Maire informe le Conseil Municipal des noms des membres nommés du Centre Communal d'Action Sociale qu'elle a désignés :
  - MSA (Mutualité Sociale Agricole) : Michel CONAN
  - Club de l'Amitié : Hélène DUBOURJAL
  - Association d'insertion – Languidic Solidarité : Thérèse ELLEOUEUET
  - UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) : Irène QUIDU
  - FNAT (Fédération Nationale des Accidentés du Travail) : Yannick GUILLEMOTO

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique qu'un affichage a été fait en mairie, conformément à la loi pour que les personnes intéressées puissent déposer leur candidature. Madame le Maire a souhaité un renouvellement des membres du conseil d'administration.

Les personnes non retenues ont été informées. Madame le Maire indique par ailleurs qu'elle a fait un choix parmi les personnes ayant déposé leur candidature, et convient que cela peut créer des frustrations.

- ▶ **Maison de l'Enfance :** Madame le Maire indique que le dossier n'a pas été retenu à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le plan de financement de l'opération prévoyait une subvention DETR de 210000 €. Compte tenu de l'importance de cette subvention Madame le Maire indique que le dossier sera à nouveau présenté en janvier 2015. D'ici là, la commission continuera son travail de réflexion. A la question de Madame Monique FLEGEAU, Madame le Maire indique que les dossiers "Enfance" n'étaient pas prioritaires pour l'année 2014.
- ▶ **Rythmes scolaires :** Madame Mélanie PENNANEAC'H demande la date de la prochaine commission scolaire pour dresser le bilan des rythmes scolaires. Madame le Maire indique que la commission se réunira et que les dates sont posées. Elle précise que le coût des rythmes scolaires est actuellement évalué à 140 000 €/année scolaire. Madame le Maire indique que les personnels communaux, les directeurs d'école et parents d'élèves seront rencontrés. A la question de Madame Mélanie PENNANEAC'H, Madame le Maire indique que seuls les directeurs d'école ont le pouvoir de décider de convoquer le conseil d'école.
- ▶ **Règlement intérieur :** A la question de Monsieur Gwénaél LE GALLIOT, Madame le Maire indique que le règlement intérieur sera présenté à la réunion du conseil municipal de septembre prochain.

**La séance est levée à 20h15**

# SEM XSEA

## Note d'information

Lorient Agglomération a souhaité répondre à trois défis majeurs pour le territoire communautaire :

- Un défi économique qui se cristallise autour de l'accès à l'immobilier d'entreprise notamment lorsqu'il concerne un foncier atypique (sur le domaine public maritime, dans les bâtiments exceptionnels du type des blocs de la BSN...),
- Un défi environnemental et énergétique qui engage les collectivités plus avant dans la voie du développement durable, en permettant l'exploration de toutes pistes favorisant la production d'énergie renouvelable sur le territoire,
- Un défi technologique tendant à généraliser l'accès à l'économie numérique en particulier par le développement du très haut débit et le déploiement de la fibre optique.

Pour répondre à ces objectifs, Lorient Agglomération a créé une société d'économie mixte « d'éco-activités » nommée XSEA, suivant un acte sous seing privé en date du 28 février 2011, qui offre la possibilité d'une gestion dynamique, en réunissant les avantages de l'implication publique et de l'initiative privée.

La SEM XSEA a aussi été autorisée à prendre des participations au capital de filiales spécialisées dans les domaines de l'immobilier économique et de la promotion des énergies renouvelables.

La société a pour objet de conduire sur le territoire de Lorient Agglomération :

- **Des opérations dans le domaine du développement durable visant à :**
  - o Produire et commercialiser des énergies renouvelables et promouvoir toute opération concourant au développement durable à travers la mise en valeur, l'ingénierie et l'entretien d'ouvrages et d'équipements dans le domaine énergétique,
  - o Valoriser, à la demande des collectivités territoriales et groupements intéressés, les dépendances domaniales, du domaine public ou du domaine privé, notamment par des occupations et utilisations permettant la production d'énergies renouvelables et de la même manière sur l'immobilier d'entreprise mis à la disposition d'opérateurs économiques,
  - o Valoriser les biens de toute nature dont la société serait propriétaire ou sur lesquels elle disposerait de droits réels ou personnels, notamment par des occupations et utilisations permettant la production d'énergies renouvelables.

- **Des opérations d'aménagement économique**

De réaliser toutes opérations matérielles, actions et programmes de construction, toutes les actions de valorisation domaniale et de développement territorial et notamment :

- o De mettre en place des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique et sociale du territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises,
- o De réaliser, en particulier, les programmes et ouvrages nécessaires au développement de l'économie numérique en favorisant l'accès au très haut débit,
- o Et plus généralement, l'équipement et la construction d'ouvrage nécessaire au développement économique et social de collectivités territoriales ainsi qu'au renouvellement urbain, notamment dans le cadre d'opérations de reconversion des sites.

- **Des opérations immobilières d'intérêt économique**

Dans l'intérêt général du Pays de Lorient et en coordination avec les collectivités territoriales intéressées :

- De réaliser ou de faire réaliser les études et opérations nécessaires à la production d'ouvrages et équipements utiles à l'exercice d'activités économiques y compris, le cas échéant, des opérations de construction à caractère immobilier,
- D'acquérir des biens, ouvrages et équipements existants utiles au tissu économique local et le cas échéant en réaliser la réhabilitation ou la reconversion,
- De gérer, d'assumer le portage, de céder, louer ou mettre à disposition (par tout contrat adapté) des opérateurs économiques, les biens immobiliers, ouvrages et équipements,
- De les valoriser par tous moyens.

# Subventions Communales 2014

<u>Associations</u>	<u>Montant</u>
<b><u>Associations Sportives</u></b>	
Stiren Twirling	847
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	189
Athlétic Club	1 816
Stiren Arts et Mouvements	1 087
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	1 000
Stiren Karaté	560
Stiren Handball	2 027
Dojo Shin Languidic Judo	1 052
Languidic Football Club	3 338
A.S. Kergonan Football	1 348
Vélo Club de Languidic	950
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	1 000
Amicale Georges Brassens / Section Echecs	316
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	262
Aqua Club Baldivien	32
Gymnastique Volontaire	871
A.S. Kergonan Gymnastique	1 062
Languidic Boxe	255
Cercle Nageurs / Palmeurs Baud	16
Baud Natation	158
<b><u>Associations Sportives Ecoles</u></b>	
A.S. Ecole Notre Dame des Fleurs	1 985
A.S. Collège Saint-Aubin	1 427
A.S. Scolaire Les Espoirs	513
USEP Ecole Georges Brassens	1 287
<b><u>Associations Culturelles</u></b>	
Cercle Celtique Kerlenn Er Bleu	862
Eveil et Connaissance	1 063
Stiren Musique	437
Ensemble Vocal et Instrumental	1 061
O.M.C.C.	16 000
Cercle Celtique Rahed Koed Er Blancoeh	862
Bagad Ar Lenn Glas Languedig	704
<b><u>Associations Loisirs</u></b>	
Société de Chasse Saint-Hubert	21
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	928
Amicale chasseurs de Kergonan	30
Comité Equestre de Languidic	890
Club de l'Amitié	288

<b><u>Associations Intérêt Général</u></b>	
Loca Terre	208
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	800
Croix d'Or	114
ADMR Service Famille	662
Rêves de Clown	116
<b><u>Associations Diverses</u></b>	
Scouts et Guides de France	378
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 107
Groupement Vulgarisation Agricole	290
Union Commerciale de Languidic	186
F.N.A.T.H.	51
Amicale du Personnel Communal	3 343
Conseil des Communes Europe	597
Cinéma Le Vulcain	183
Cinéma Le Celtic	183
A.F.A.C.	174
Médailleurs Militaires	84
JEEP 56	165
Association des Moniteurs de Secourisme	186
Union des Pompiers du Morbihan	168
Sauvegarde de la faune – Volée de Piafs	130
Amicale Fédérée pour le don du sang Hennebont	53
Résidents de la M.A.S. Les Bruyères	53
Prévention Routière	38
Les Z'Arts Pépites	150
L'Atelier des Cousettes	150
Moto Club Languidicien	159
En avant les P'tits Loups / Enfant handicapé	53
Syndrome de Wolfram	150
Office Local d'Animation	60
+ <i>Subvention Exceptionnelle</i>	150
<b><u>Ecoles</u></b>	
Classe de neige ou nature / élève *	50
Allocation libre emploi / élève	14,28
<b><u>Nouvelles Demandes</u></b>	
Voyage en musique	150
Les Parents Live	150
L'Hémiole (Parents élèves école municipale de musique)	150
Amicale Kerzeho Lindrin / Cyclo Cross	150

\* 2 fois par élève résidant à Languidic jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup>/5 jours